

# UGC s'indigne du rachat de ses salles par Kinopolis

**Le ton monte entre Kinopolis et UGC Belgique, qui se réserve le droit de contester devant les tribunaux le rachat des murs de ses salles de cinéma par son principal concurrent.**

VINCENT GEORIS

Bruno Plantin-Carrenard, le patron d'UGC Belgique, voit rouge. Depuis qu'il a appris en juillet dernier le rachat par son concurrent Kinopolis du bâtiment abritant les dix salles du cinéma UGC de l'Avenue de la Toison d'Or, il réfléchit à la réplique la plus adéquate. Sur le terrain des tribunaux, mais aussi de l'Autorité belge de la Concurrence.

En clair, le groupe UGC se trouve dans la situation infortable de devoir rendre des comptes à son principal concurrent à Bruxelles, tout en se trouvant, de surcroît, à la merci de la décision éventuelle de Kinopolis de mettre fin au bail. En effet, en tant que bailleur commercial, Kinopolis a désormais le droit d'accéder... aux comptes d'UGC à Bruxelles. Un comble, lorsqu'on connaît la rivalité farouche qui existe entre les deux sociétés. Par ailleurs, et même si cela n'entre probablement pas dans ses intentions, Kinopolis a le droit de résilier le contrat de bail, dans l'hypothèse où il souhaiterait contracter avec un autre locataire.

## UGC prêt à en découdre en justice

«Nous sommes indignés par cette ac-

«Nous nous réservons le droit de contester la légalité de cette acquisition par tous les moyens juridiques disponibles.»

BRUNO PLANTIN-CARRENARD  
MANAGER D'UGC BELGIQUE

*quisition qui, outre une attitude peu déontologique, porte atteinte brutalement à la situation de concurrence qui existe sur le marché bruxellois», nous a confié le patron d'UGC. «A notre sens, cette transaction est une manière discutable et détournée de se débarrasser de son principal concurrent sur la ville la plus cinéophile du pays et la seule où il existe une situation de concurrence effective face à Kinopolis.»*

Selon nos informations, il y a de fortes chances qu'UGC dénonce la transaction immobilière auprès du Tribunal de commerce. «Bien entendu, nous comptons poursuivre l'exploitation de ce site emblématique pour UGC en Belgique. Et nous nous réservons le droit de contester la légalité de cette acquisition par tous les moyens juridiques disponibles», affirme Bruno Plantin-Carrenard.

«L'argument selon lequel Kinopolis aurait juste réalisé un investissement immobilier est suspect à plusieurs titres, poursuit-il. En réalité, je ne crois pas un seul instant qu'il s'agisse d'un investissement immobilier.»

Dans son rapport semestriel, Kinopolis affirme pour sa défense que son portefeuille immobilier ne contient pas que des cinémas exploités en propre mais aussi des complexes donnés en location à des tiers, comme le site polonais Cinema City Kinopolis Poznan. «La comparaison ne tient pas», argue le manager d'UGC Belgique. «Kinopolis a quitté l'exploitation à Potzdam et n'est, de fait, pas présent en tant qu'exploitant sur le marché local».

Il se pourrait aussi qu'UGC conteste le montant de la vente. Selon plusieurs sources, il oscillerait aux alentours de 13 millions d'euros.

## Une enquête de plus en plus probable

L'opposition soulevée par UGC à cette transaction rend de plus en plus vraisemblable l'ouverture d'une enquête formelle par l'Autorité belge de la concurrence. Une telle enquête ne préjugerait évidemment en rien de l'issue de la décision de l'autorité sur une violation des règles de la concurrence.

Des échanges informels auraient déjà eu lieu entre UGC Belgique et l'auditorat.

Kinopolis est dans la ligne de mire de l'Autorité belge de la Concurrence depuis qu'il a racheté l'immeuble abritant les salles de cinéma UGC Toison d'Or. Le groupe explique que cette acquisition fait partie de sa gestion immobilière et dément toute intention d'interférer dans l'exploitation d'UGC. A ce stade, il ne souhaite d'ailleurs pas faire de commentaire supplémentaire.